

## PROCÉDURE ADAPTÉE

# Avis de marchés publics

## Procédure adaptée

### Marchés inférieurs à 90 000 € HT

# Guingamp

## Paimpol

AGGLOMÉRATION

## Fourniture et pose d'un bâtiment modulaire pour le relais assistantes maternelles de Paimpol

### PROCÉDURE ADAPTÉE

**Pouvoir adjudicateur :** Guingamp-Paimpol Agglomération, 11, rue de la Trinité, 22200 Guingamp, 02 96 13 59 59, contact@guingamp-paimpol.fr  
**Personne responsable du marché :** M. le Président de Guingamp-Paimpol Agglomération  
**Procédure de passation :** procédure adaptée article R.2123-1 1° du Code de la commande publique.  
**Objet du marché :** Fourniture et pose d'un bâtiment modulaire pour le relais assistantes maternelles de Paimpol.  
**Avis de marché :** le contrat fait l'objet d'un lot unique.  
**Avant-projet :** la consultation prévoit une variante exigée par le pouvoir adjudicateur relative au bardage bois ou métal sur les façades visibles de la voie publique.  
**PSE :** la consultation prévoit 2 PSE décrite dans le DCE.  
**Retrait du dossier de consultation :** en téléchargement sur le site : [www.e-megalisbretagne.org](http://www.e-megalisbretagne.org)

**Critères d'attribution des offres :** offre économiquement la plus avantageuse appréciée en fonction des critères énoncés ci-dessous :  
- critère n° 1 : les prix (50 points).  
- critère n° 2 : la valeur technique (50 points).  
**Remises des offres :** vendredi 20 décembre 2019 à 12 h 00. Offre dématérialisée via la plateforme Megalis : [www.e-megalisbretagne.org](http://www.e-megalisbretagne.org)  
**Date d'envoi de l'avis à la publication :** 29 novembre 2019.  
**Date limite de réception des offres :** 20 décembre 2019 à 12 h 00.

## Commune de Bréhant

### Révision du Plan local d'urbanisme

### PROCÉDURE ADAPTÉE

Identification du maître d'ouvrage : commune de Bréhant.  
Assistant à maîtrise d'ouvrage : ADAC 22 (Agence Départementale d'Appui aux Collectivités), 7, rue Saint-Barthé, 22000 Saint-Brieuc, 02 96 82 81 27.  
**Procédure de passation :** procédure adaptée conformément à l'article R.2123-1 du Code de la commande publique.  
**Type :** marché public de prestation intellectuelle  
**Objet du marché :** mission d'assistance pour la révision générale du Plan local d'urbanisme.  
**Lieu de réalisation :** Bréhant.  
**Conditions de participation :** voir règlement de consultation.  
**Modalités d'admission :**  
- phase 1, candidatures : le jugement des candidatures portera sur le contenu du dossier, la motivation de l'équipe, les compétences et moyens affectés à l'opération, les références et illustrations de livrables proposés en lien avec la typologie de la commune. Le pouvoir adjudicateur effectuera une analyse des candidatures présentées suivant les modalités du règlement de consultation. A l'issue de cette analyse, il élaborera la liste des candidats admis à remettre une proposition en seconde phase.  
- phase 2, offres : les candidats sélectionnés lors de la phase 1 sont admis à remettre une offre et seront auditionnés par un jury. Les auditions sont programmées le 20 janvier 2019. Le pouvoir adjudicateur effectuera une analyse des propositions. Le pouvoir adjudicateur se réserve la possibilité d'engager un dialogue et une négociation en vue de l'attribution du marché.  
**Objet du dossier de consultation :** <https://denam.centredeledemarches.com>  
**Présentation des candidatures pour la phase 1 :** suivant le règlement de consultation : une offre de présentation, un dossier administratif et un dossier technique.  
**Date limite de réception des candidatures :** le mercredi 18 décembre 2019 à 12 h 00.

Adresse où les candidatures doivent être remises : <https://denam.centredeledemarches.com>  
Date d'envoi du présent avis à la publication : 29 novembre 2019.  
**Date limite de réception des candidatures :** 18 décembre 2019 à 12 h 00.  
**Date limite de réception des offres :** 17 janvier 2020 à 12 h 00.

## Marchés publics

### Procédure adaptée

## Commune de Saint-Brieuc-de-Mauron

### Rénovation de l'église

### PROCÉDURE ADAPTÉE

**Nom et adresse adresse de l'organisme acheteur :** commune de Saint-Brieuc-de-Mauron, 10, rue de Carnet, 56430 Saint-Brieuc-de-Mauron, 181, 02 97 22 60 75.  
**Courriel :** mairie.saintbrieuc-de-mauron@orange.fr  
**Adresse internet du porteur de projet :** <https://marches.megalisbretagne.org>  
**Type de procédure :** procédure adaptée, en application de l'article L.2123-1 du Code de la commande publique.  
**Objet du marché :** rénovation de l'église.  
**Liste des lots :**  
Lot 01 : démolitions, désamiantage.  
Lot 02 : déblaiement intérieur.  
Lot 03 : gros œuvre.  
Lot 04 : enduits.  
Lot 05 : charpente et menuiseries bois, serrurerie.  
Lot 06 : couverture ardoises.  
Lot 07 : conrèlage.  
Lot 08 : peinture, vitrages.  
Lot 09 : électricité, CFCO/CNA, chauffage électrique.  
Lot 10 : plomberie sanitaires.  
**Démarrage prévisionnel des travaux :** mars 2020.  
**Durée des travaux :** 11,5 mois, compris période de préparation et congés.  
**Renseignements techniques :** Bieher Architectes, Téléphone 02 97 42 21 44.  
**Critères d'attribution :** offre la plus avantageuse appréciée en fonction des critères énoncés dans le règlement de la consultation.  
**Date limite de réception des offres :** 10 janvier 2020 à 12 h 00.  
**Conditions pour obtenir les documents contractuels et additionnels :** librement téléchargeable gratuitement sur le site : <https://marches.megalisbretagne.org>

## Agriculture

### On doit parfois se contenter d'un sentier piétonnier

Un chemin piétonnier peut être jugé suffisant pour desservir une propriété et pour refuser à un propriétaire l'établissement d'une servitude de passage chez son voisin.  
Il n'est pas possible d'exiger un chemin carrossable, vient de juger la Cour de cassation, si la configuration des lieux ne s'y prête pas ou si leur utilisation ne le rend pas nécessaire.  
S'agissant en l'espèce de parcelles non bâties à vocation agricole, les juges ont précisé que la culture pratiquée pouvait se sa-

## PROCÉDURE ADAPTÉE

### Travaux

Centre Hospitalier Saint-Brieuc, travaux, M. Patrick Michiel, directeur des achats.  
10, rue Marcel-Proust, 22027 Saint-Brieuc 01.  
Référence acheteur : 194736/BO.  
L'avis implique un marché public.  
**Objet :** mises en conformité électriques et renouvellement de la centrale de secours électrique HTA, Centre Hospitalier de Saint-Brieuc.  
**Procédure :** procédure ouverte.  
**Forme du marché :** Division en lots : oui.  
Lot 1 : génie civil, second œuvre, VRD.  
Lot 2 : groupes électrogènes.  
Lot 3 : électricité CFCO/CNA.  
**Critères d'attribution :** offre économiquement la plus avantageuse appréciée en fonction des critères énoncés ci-dessous avec leur pondération :  
- 60 % : valeur technique,  
- 40 % : prix.  
**Remise des offres :** 8 janvier 2020 à 12 h 00 au plus tard.  
**Envoi de la publication :** le 27 novembre 2019.  
Les dépôts de pli doivent être impérativement remis par voie dématérialisée. Pour retrouver cet avis intégral, accéder au DCE, poser des questions à l'acheteur, déposer un pli, allez sur : <http://agsys.marches-publics.info/>

## Autres marchés

### Commune de Saint-Cast-le-Guildo

### Recherche d'un opérateur pour la construction d'un hôtel-restaurant sur le site de l'ensemble salle d'Armo/piscine municipale

### AVIS D'APPEL À PROJETS

Identification de la collectivité : commune de Saint-Cast-le-Guildo, hôtel de ville, place de l'Hôtel-de-Ville, 22380 Saint-Cast-le-Guildo, 02 96 41 80 18.  
**Objet :** la commune sollicite des opérateurs en hébergements touristiques et restauration pour désigner un porteur de projet en charge de la valorisation du foncier mis à disposition. Les opérateurs potentiellement intéressés sont appelés à demander le dossier de l'appel à projets à la commune.  
**Type de programme à mettre en œuvre :** afin de favoriser le développement économique de la station et en cohérence avec le projet du Parc des Mielles, la commune souhaite voir mettre en œuvre un programme d'équipement "hôtellerie restauration" adapté aux atouts et aux potentialités locales ainsi qu'aux attentes de la clientèle.  
L'opérateur pour compléter son activité par toutes prestations complémentaires qui lui paraîtront adaptées et pertinentes économiquement.  
**Conditions de terrain à disposition du foncier :** l'opérateur disposera de la parcelle AI.302. Le terrain et les bâtiments existants seront mis à disposition en état, une fois les équipements communaux désinstallés et le domaine public débarrassé. La collectivité privilégie une solution de mise à disposition par le biais d'un bail à construction en application des articles L.251-1 et suivants du Code de la construction et de l'habitation.  
A qui s'adresse cet appel à projets : cet appel à projets s'adresse à des opérateurs capables de construire un équipement hôtelier puis d'en assurer la gestion seul ou en partenariat avec un tiers.  
**La procédure :**  
**Parution d'un avis d'appel à projet :** sur le site internet de la commune, dans un journal d'annonces légales, au sein d'un Support spécialisé invitant les opérateurs intéressés à demander un dossier de candidature. En réponse, le dossier complet de présentation de l'appel à projets est transmis aux opérateurs.  
Le dossier comprend le descriptif complet et le cahier des charges de l'appel à projets ainsi que des pièces annexes présentant la commune et le site concerné. Des visites de site seront possibles à la demande. S'adresser à Jean-Michel Hosdez, directeur général des services au 02 96 41 89 29.  
**L'offre :** les opérateurs qui le souhaitent pourront faire une offre à la commune jusqu'au 14 février 2020 à 17 h 00 sous pli cacheté noté : appa à projets, construction hôtel-restaurant, confidentialité.  
**Renseignements complémentaires :** M. Jean-Michel Hosdez, directeur général des services, 02 96 41 89 29, [dgs@saintcastle-guildo.fr](mailto:dgs@saintcastle-guildo.fr)

## Avis administratifs

### Guingamp-Paimpol Agglomération

### Déclaration de projet

### valant mise en compatibilité du PLU de Guingamp

### AVIS

Par arrêté AU20190939 du 22 novembre 2019, M. le Président de Guingamp-Paimpol Agglomération a ordonné l'ouverture d'une enquête publique portant sur la procédure de déclaration de projet «Château des Sables» valant mise en compatibilité du Plan local d'urbanisme de la commune de Guingamp.  
M. le Président du tribunal administratif de Rennes a désigné Mme Yveline Malpou, chef de section principale, en tant que commissaire enquêteur. Le projet est soumis à enquête publique pour une durée de 33 jours consécutifs du jeudi 19 décembre 2019, (9 h 00) au lundi 20 janvier 2020 (17 h 00).  
L'objet de cette procédure porte sur l'adaptation du permis et du règlement du secteur U5a, Na et Nl, du PLU, pour permettre un programme d'aménagement sur le domaine du Château des Sables.  
Le dossier comprenant les informations environnementales se rapportant à la mise en compatibilité du PLU est joint au dossier d'enquête publique.  
Chaque pourra prendre connaissance du dossier et consulter éventuellement ses observations, propositions et contre-propositions sur le registre d'enquête, ou les adresser, par écrit, au commissaire enquêteur, maître de Guingamp, 1, place du Champ-aux-Rois, BP 50543, 22205 Guingamp cedex. Elles peuvent être également adressées, à son attention, par mail à [urbanisme@guingamp-paimpol.bzh](mailto:urbanisme@guingamp-paimpol.bzh)  
Toute personne pour à sa demande et à ses frais, obtenir communication du dossier, d'enquête publique, auprès du service urbanisme et Droit des sols de la commune d'agglomération (2, rue Legadec, 22880 Plourmel) et de la mairie de Guingamp (1, place du Champ-aux-Rois, BP 50543, 22205 Guingamp cedex) de publication du présent arrêté.  
Les observations du public sont consultables et communicables aux frais de la

personne qui en fait la demande pendant toute la durée de l'enquête.  
Le dossier sera consultable pendant toute la durée de l'enquête sur un poste informatique, situé en mairie de Guingamp (1, place du Champ-aux-Rois, BP 50543, 22205 Guingamp cedex) aux dates suivantes :  
- le jeudi 19 décembre 2019, de 9 h 00 à 12 h 00.  
- le lundi 30 décembre 2019, de 9 h 00 à 12 h 00.  
- le lundi 20 janvier 2020, de 13 h 30 à 17 h 00.  
Ce même dossier de projet sera également consultable sur le site internet de la commune <http://dgs.guingamp-paimpol-agglo.fr/>  
A l'issue de l'enquête, une copie du rapport des conclusions motivées du commissaire enquêteur sera tenue à disposition du public pendant un an en mairie de Guingamp, à la préfecture ainsi que sur le site internet de la commune d'agglomération (<http://www.guingamp-paimpol-agglo.fr/>).  
Au terme de la procédure, le projet de mise en compatibilité du PLU, éventuellement amendé pour tenir compte des avis des personnes publiques associées et des résultats de l'enquête publique, sera approuvé par le conseil communautaire de la commune d'agglomération. La procédure de déclaration de projet valant mise en compatibilité du PLU est élaborée sous la responsabilité de M. le Maire, président de Guingamp-Paimpol Agglomération, dont le siège se situe au 11, rue de la Trinité, 22200 Guingamp. Des informations concernant le projet peuvent être demandées à la communauté d'agglomération, auprès de Mme Berthelemy-Deaneve, service urbanisme et Droit des sols ([urbanisme@guingamp-paimpol.bzh](mailto:urbanisme@guingamp-paimpol.bzh)), <tel:0296135959> ou [urbanisme@guingamp-paimpol.bzh](mailto:urbanisme@guingamp-paimpol.bzh))

### Logement

## Un copropriétaire peut devoir indemniser les autres

Un copropriétaire, n'ayant pas payé ses charges, le syndicat avait décidé de ne pas engager les travaux de toiture et des tuiles avaient gravement endommagé les appartements, provoquant le départ d'un locataire.  
Non seulement, le propriétaire d'un appartement détérioré par l'eau a obtenu de son voisin mauvais payeur une indemnisation pour son préjudice matériel lié à la dégradation de son bien et à la perte de loyers, mais également une indemnisation pour son préjudice moral.

## D'ENQUÊTE PUBLIQUE

Par arrêté préfectoral du 5 novembre 2019, une enquête publique est ouverte du 3 décembre 2019 au 3 janvier 2020, 17 h 00 à 18 h 00, à la mairie de Saint-Caradec sur la demande présentée par la SAS Loudu Av, personne morale, en vue d'être autorisée à effectuer à Saint-Caradec, lieu-dit Kerleu, à l'extension de l'atelier avicole qui passe à 139 620 emplacements, l'agrandissement du hangar à compostage, la construction d'un bâtiment volière et la mise à jour du bilan agrobiologique.  
La mission régionale d'aide aux entreprises n'a pas émis d'observations sur le dossier.  
Des éléments du dossier sont en ligne sur le site internet de la préfecture : [www.cotes-darmor.gouv.fr](http://www.cotes-darmor.gouv.fr)  
Le dossier complet peut être consulté durant l'enquête à la mairie de Saint-Caradec, lieu-dit Kerleu, à l'extension de l'atelier avicole qui passe à 139 620 emplacements, l'agrandissement du hangar à compostage, la construction d'un bâtiment volière et la mise à jour du bilan agrobiologique.  
Le public peut formuler ses observations pendant la durée de l'enquête publique : sur le registre mis à sa disposition à la mairie.

- par courrier au commissaire enquêteur à la mairie de Saint-Caradec, jusqu'au 3 janvier 2020, 17 h 00 à la Direction départementale de la protection des populations : [dppp-env@cotes-darmor.gouv.fr](mailto:dppp-env@cotes-darmor.gouv.fr)  
M. Jean-Pierre Sparrel, retraité, est désigné commissaire enquêteur. Il recevra le 13 décembre 2019, de 9 h 00 à 12 h 00, le 14 décembre 2019, de 9 h 00 à 12 h 00, le 18 décembre 2019, de 14 h 00 à 17 h 00, le 27 décembre 2019, de 14 h 00 à 17 h 00, le 31 janvier 2020, de 14 h 00 à 17 h 00. La procédure doit aboutir soit à une autorisation assortie de prescriptions, soit à un refus.

### LANNON-TRÉGOR COMMUNAUTE

### Révision du zonage d'assainissement des eaux usées de la commune de Caouennec-Lanvézéac

### AVIS

### D'ENQUÊTE PUBLIQUE

Le public est informé qu'en application d'un arrêté pris par Lannion-Trégor Communauté en date du 28 novembre 2019 une enquête publique est ouverte en vue de la définition, des zones d'assainissement collectif et non-collectif sur la commune de Caouennec-Lanvézéac.  
Le dossier d'enquête sera déposé en mairie de Caouennec-Lanvézéac pendant la période du 18 décembre 2019 au 18 janvier 2020 inclus, pour que les habitants intéressés puissent en prendre connaissance aux jours et heures d'ouverture de la mairie au public. Pendant la durée de l'enquête publique, le dossier est également consultable sur le site internet de la ville : <http://caouennec-lanvezeac.fr/>

**LANNON-TRÉGOR COMMUNAUTES :** <http://www.lannion-tregor.com/>  
**ASSAINISSEMENT/ASSAINISSEMENT COLLECTIF/INTE :** [assainissement@lannion-tregor.com](mailto:assainissement@lannion-tregor.com)  
Les personnes intéressées pourront formuler, pendant la durée de l'enquête, leurs observations sur le projet :  
- soit sur le registre d'enquête déposé à la mairie de Caouennec-Lanvézéac, en ce qui concerne la commune de Caouennec-Lanvézéac (ou sur feuilles mobiles qui lui seront annexés),  
- soit par courrier adressé au commissaire enquêteur en mairie de Caouennec-Lanvézéac, avant la clôture de l'enquête, - soit par courriel : [zeac@caouennec-lanvezeac.fr](mailto:zeac@caouennec-lanvezeac.fr), - soit directement au commissaire enquêteur lors des permanences qui tiendront en mairie de Caouennec-Lanvézéac : le mercredi 18 décembre de 9 h 00 à 12 h 00, le mercredi 8 janvier de 14 h 00 à 17 h 00.

- le samedi 18 janvier de 9 h 00 à 12 h 00.  
Par décision du 27 novembre 2019 de M. le Président du tribunal administratif de Rennes, Mme Catherine Ingrand est désignée en qualité de commissaire enquêteur.  
A l'issue de l'enquête, le registre sera clos et signé par le commissaire enquêteur, qui disposera d'un délai d'un mois pour transmettre au président de Lannion-Trégor Communauté le dossier avec son rapport et ses conclusions motivées. Une copie de ces conclusions motivées du commissaire enquêteur sera adressée à M. le Préfet des Côtes-d'Armor, au maire de Caouennec-Lanvézéac, et au président du tribunal administratif.  
A l'issue de l'instruction, le conseil communautaire se prononcera par délibération sur l'approbation du projet de délimitation des zones d'assainissement collectif et non collectif sur la commune de Caouennec-Lanvézéac tel que soumis à l'enquête et éventuellement modifié pour tenir compte des observations et avis formulés dans le cadre de l'enquête publique.  
L'autorité auprès de laquelle des informations peuvent être demandées, est : Lannion-Trégor Communauté (service assainissement) : [sophie.cole@lannion-tregor.com](mailto:sophie.cole@lannion-tregor.com), Téléphone 02 96 03 93 59 et adresse électronique :

## AVIS DE CONSTITUTION

Suivant acte SSP en date du 29 novembre 2019, à Yffiniac, il a été constitué une société présentant les caractéristiques suivantes :  
Dénomination : Briante de Rénovation.  
Forme : société par actions simplifiée unipersonnelle.  
Siège social : 2, rue des sources, La Ville-Neuve, 22170 Lanrodec.  
Objet : travaux d'aplanissage, rénovation de tout bâtiment, maçonnerie, taille et sculpture de pierre, travaux d'art, échafaudages.  
Durée de la société : 99 années.  
Capital social fixe : 2 000 euros.  
Cession fractions et agrément : à la majorité des voix.  
Ont été nommés : président : Patrick Alix 2, rue des Sources, La Ville-Neuve, 22170 Lanrodec.  
La société sera immatriculée au Registre du Commerce et des sociétés de Saint-Brieuc.  
Pour avis  
Le Président,

### SASU JMFR MOTOSUDAE

SASU au capital de 4 000 euros  
Siège social : 1, rue de la Vieille-Croix  
52000 RIALLCOURT  
RCS Charenton 821 710 290

### AVIS

Aux termes d'une décision en date du 29 novembre 2019, l'association unique et présidée de la société JMFR Motosudae a décidé de transférer le siège social et établissement principal de Riallcourt (52000) à la rue de la Vieille-Croix à Pégany (22880) 98, La Nohère, et ce à compter du 1er décembre 2019, et de modifier en conséquence l'article 4 des statuts.

La société, immatriculée au Registre du Commerce et des sociétés de Charenton sous le numéro 821 710 290 fera l'objet d'une nouvelle immatriculation auprès du Registre du Commerce et des sociétés de Saint-Brieuc.  
Président : M. Raouy Jean-Michel, demeurant Pégany (22880) 98, La Nohère.  
Pour avis  
Le Président,

## Autres légales

### TRIBUNAL DE COMMERCE DE TOURS

### N.C.C.

RCS Tours 987 703 853  
Par jugement en date du 19 juin 2019, le tribunal de commerce de Tours a prononcé la clôture de la procédure de liquidation judiciaire du prestataire de facturation de la SAS N.C.C. dont le siège social est 30, rue des Fères-Lumière 24C de la Villonnery, 37170 Chambray-Tours et ayant un établissement secondaire en la Chêne Vert, centre commercial, 22190 Piéfin.  
Le Greffier,

### TESTAMENT OLOGRAPHÉ

Suivant testament olographe en date du 28 mars 2004, Mme Alice Marie Elizabeth Harmon née Parnis, 22240 Froté, le 23 juillet 1928, demeurant à ERHOD Résidence Gohaine, 22130 Crèhen veuve de M. René Harmon, décédé à D. le mardi 29 août 2019, a institué un légataire.  
Ce testament a fait l'objet d'un dépôt aux termes du processus de ouverture et de description de testament reg par M. Sozick Trolé, 5, rue Clemenceau, 22430 Erquy le 16 novembre 2019, et la copie authentique accompagnée d'une copie du testament ont été adressées au greffe le 22 novembre 2019.  
Dans le mois suivant cette réception, l'opposition à l'exécution par le légataire de ses droits pourra être formée par tout intéressé auprès du notaire chargé par tout greffier de la succession : M. Sozick Trolé. En cas d'opposition, l'opposition sera soumise à la procédure renvoi en possession.

## Décisions du tribunal de commerce de Saint-Brieuc

### TRIBUNAL DE COMMERCE DE SAINT-BRIEUC

Par jugement du 27 novembre 2019, le tribunal de commerce a prononcé la mise en liquidation judiciaire contre M. Lassior Mickael, RCS Saint-Brieuc 813 573 730, 1703, place Saint-Aime, 22130 Trégastel, Activité service à la personne, Mandataire judiciaire : Selair TCA (Mlle François Ternédy 9, place Duquesnoy, 22000 Saint-Brieuc. A fixé au 15 décembre 2019 la date de cessation des paiements.  
Les créanciers sont avisés d'avoir à adresser d'urgence leurs titres de créances au mandataire judiciaire susdésigné ou sur le portail électronique à l'adresse : <https://www.creditors-services.com> dans les deux mois de l'insertion au Bodac.

Le Greffier  
Selair PATY-TEPHO.

### TRIBUNAL DE COMMERCE DE SAINT-BRIEUC

Par jugement du 27 novembre 2019, le tribunal de commerce a prononcé la mise en liquidation judiciaire M. Pernel Morgan, 483 819 223 RM, 8, rue de Villeneuve, 22960 Trégouël-Quelven, travaux de terrassement, assainissement Mandataire judiciaire : SFandacGic et Associés (Mlle Bruno Day, mandataire de la Villeneuve, 22140 Pral, activité : peinture, Mandataire judiciaire : Selair TCA (Mlle François Ternédy 9, place Duquesnoy, 22000 Saint-Brieuc. A fixé au 15 août 2019 la date de cessation des paiements.  
Les créanciers sont avisés d'avoir à adresser d'urgence leurs titres de créances au mandataire judiciaire susdésigné ou sur le portail électronique à l'adresse : <https://www.creditors-services.com> dans les deux mois de l'insertion au Bodac.



Info direct aux des Greffiers de Comm

Le Greffier  
Selair PATY-TEPHO.  
**TRIBUNAL DE COMMERCE DE SAINT-BRIEUC**  
Par jugement du 27 novembre 2019, le tribunal de commerce a prononcé la mise en liquidation judiciaire simplifiée de AS Audit (SAS) RCS Saint-Brieuc 837 743 905, Frenco, 22570 Saint-Regosse-Bellev, activité : audit et conseil en gestion d'annuaire hors not. Mandataire judiciaire : SAS Dend-Golic et Associés (Mlle Bruno Day, mandataire de la Villeneuve, 22140 Pral, activité : peinture, Mandataire judiciaire : Selair TCA (Mlle François Ternédy 9, place Duquesnoy, 22000 Saint-Brieuc. A fixé au 15 août 2019 la date de cessation des paiements.  
Les créanciers sont avisés d'avoir à adresser d'urgence leurs titres de créances au mandataire judiciaire susdésigné ou sur le portail électronique à l'adresse : <https://www.creditors-services.com> dans les deux mois de l'insertion au Bodac.

Le Greffier  
Selair PATY-TEPHO.

Par jugement du 27 novembre 2019, le tribunal de commerce a prononcé la mise en liquidation judiciaire simplifiée de AS Audit (SAS) RCS Saint-Brieuc 837 743 905, Frenco, 22570 Saint-Regosse-Bellev, activité : audit et conseil en gestion d'annuaire hors not. Mandataire judiciaire : SAS Dend-Golic et Associés (Mlle Bruno Day, mandataire de la Villeneuve, 22140 Pral, activité : peinture, Mandataire judiciaire : Selair TCA (Mlle François Ternédy 9, place Duquesnoy, 22000 Saint-Brieuc. A fixé au 15 août 2019 la date de cessation des paiements.  
Les créanciers sont avisés d'avoir à adresser d'urgence leurs titres de créances au mandataire judiciaire susdésigné ou sur le portail électronique à l'adresse : <https://www.creditors-services.com> dans les deux mois de l'insertion au Bodac.

Le Greffier  
Selair PATY-TEPHO.

Par jugement du 27 novembre 2019, le tribunal de commerce a prononcé la mise en liquidation judiciaire de Arel (SNC) RCS Saint-Brieuc 817 384 712, 32, boulevard Charrier, 22000 Saint-Brieuc, activité : débit de boissons, Mandataire judiciaire : TCA (Mlle François Ternédy), 9 place Duquesnoy, 22000 Saint-Brieuc. A fixé au 1er août 2019 la date de cessation des paiements.  
Les créanciers sont avisés d'avoir à adresser d'urgence leurs titres de créances au mandataire judiciaire susdésigné ou sur le portail électronique à l'adresse : <https://www.creditors-services.com> dans les deux mois de l'insertion au Bodac.

Le Greffier  
Selair PATY-TEPHO.

Par jugement du 27 novembre 2019, le tribunal de commerce a prononcé la mise en liquidation judiciaire de Pro-fosse (SARL) RCS Saint-Brieuc 22430 Erquy le 16 novembre 2019, et la copie authentique accompagnée d'une copie du testament ont été adressées au greffe le 22 novembre 2019.  
Dans le mois suivant cette réception, l'opposition à l'exécution par le légataire de ses droits pourra être formée par tout intéressé auprès du notaire chargé par tout greffier de la succession : M. Sozick Trolé. En cas d'opposition, l'opposition sera soumise à la procédure renvoi en possession.

Par jugement du 27 novembre 2019, le tribunal de commerce a prononcé la mise en liquidation judiciaire de M. Salomon Xavier, 823 164 140 RM 22, 5, route de la Villeneuve, 22140 Pral, activité : peinture, Mandataire judiciaire : Selair TCA (Mlle François Ternédy 9, place Duquesnoy, 22000 Saint-Brieuc. A fixé au 15 août 2019 la date de cessation des paiements.  
Les créanciers sont avisés d'avoir à adresser d'urgence leurs titres de créances au mandataire judiciaire susdésigné ou sur le portail électronique à l'adresse : <https://www.creditors-services.com> dans les deux mois de l'insertion au Bodac.

Le Greffier  
Selair PATY-TEPHO.  
**TRIBUNAL DE COMMERCE DE SAINT-BRIEUC**  
Par jugement du 27 novembre 2019, le tribunal de commerce a prononcé la mise en liquidation judiciaire de M. Salomon Xavier, 823 164 140 RM 22, 5, route de la Villeneuve, 22140 Pral, activité : peinture, Mandataire judiciaire : Selair TCA (Mlle François Ternédy 9, place Duquesnoy, 22000 Saint-Brieuc. A fixé au 15 août 2019 la date de cessation des paiements.  
Les créanciers sont avisés d'avoir à adresser d'urgence leurs titres de créances au mandataire judiciaire susdésigné ou sur le portail électronique à l'adresse : <https://www.creditors-services.com> dans les deux mois de l'insertion au Bodac.

Le Greffier  
Selair PATY-TEPHO.

Info direct aux des Greffiers de Comm